

PROCÈS VERBAL du Conseil Municipal

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. ARS Marcel, Maire.

Etaient présents : M. ARS Marcel ; M. BOUSSO Jean-Yves ; Mme GRIFFON Frédérique ; M. BERTAUX Jean-François ; Mme DE FRANCQUEVILLE Isabelle ; M. PROVOT Yannick ; M. BOUSQUAU Christian (à compter de la délibération n°2026-04.04) ; Mme STEVANT Christelle ; M. GUMIAUX Fabrice ; M. BOIVIN Michel ; Mme SOULIMAN Sophie ; M. HENKART Wilfried ; Mme STEVANT Emilie ; M. JAFFRELOT Jérémie ; M. GAY Jérôme ; Mme CARREIRA Sandra ; Mme LE CADRE Emmanuelle ; Mme CLERO Sandrine.

Date de convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice	: 19
Présents	: 18
Absents représentés	: 1
Absents	: 0
Votants	: 19

Absents excusés :

Mme LE COINTE Catherine qui donne pouvoir Mme STEVANT Emilie

Absents : /

A été nommée secrétaire de séance : Sophie SOULIMAN

Ordre du jour :

- Adoption du compte rendu de la séance du 31 mars 2026
- Constitution de la commission communale des impôts directs
- Questembert Communauté : désignation des représentants communaux dans les commissions communautaires
- Subvention au CCAS
- Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2026
- Budget Principal : Budget Prévisionnel 2026
- Budget annexe Logement Budget Prévisionnel 2026
- Travaux La chapelle de l'Hermain : convention
- Travaux Lavoir : convention
- Projet Intergénérationnel de la société RIR – vente d'une parcelle communale
- Questions diverses

◆ **2026-04-01 Adoption du compte rendu de la réunion du 31 mars 2026**

M. Le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 31 mars 2026 qui leur a été transmis avec la convocation, ou s'ils ont des remarques à apporter. Après en avoir délibéré, ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.
(POUR : 18 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

◆ **2026-04-02 Constitution de la commission communale des impôts directs (CCID)**

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une Commission Communale des Impôts Directs doit être instituée après chaque renouvellement des conseils municipaux. Pour la commune de Molac, dont la population est inférieure à 2 000 habitants, cette commission est composée du maire (ou d'un adjoint délégué), président, de **6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants**.

Le Maire précise que cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Considérant que la désignation des commissaires est réalisée par le Directeur des Finances Publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par le Conseil Municipal.

Considérant qu'il convient donc de dresser une liste de **24 noms** répondant aux critères d'éligibilité (nationalité française, 18 ans révolus, jouissance des droits civils, inscription aux rôles des impositions directes locales et connaissance des circonstances locales).

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de dresser une liste de **24 noms** afin que le Directeur départemental ou régional des Finances Publiques puisse procéder à la nomination des commissaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PROPOSE la liste des 24 personnes suivantes :

N°	Nom	Prénom	N°	Nom	Prénom
1	MAUGENDRE	Alain	13	CIVEL	Michel
2	BREDOUX	Gildas	14	HORS	Annick
3	DE FRANCQUEVILLE	Yves	15	JOSSO	Joël
4	BOUSSO	Roselyne	16	BREDOUX	Marie-Nicole
5	SEVETTE	Patrick	17	LE CORRE	Bernard
6	DUMAIRE	André	18	TIGIER	Alphonse
7	LE BRUN	Hervé	19	GUEHO	Sébastien
8	FEUVREL	Jean-Paul	20	MAGNEN	Eric
9	PERRON	Manuela	21	SOURIS	Georges
10	LAMY	Sibylle	22	DEBAYS	Marc
11	DREANO	Odette	23	GUEZO	Gérard
12	LOZEVIS	Annick	24	RICHARD	Brigitte

PRECISE que pour chaque personne, les informations relatives à la date de naissance, l'adresse et le type d'imposition (TF, THRS, CFE) seront annexées dans le tableau de transmission réglementaire afin d'assurer une représentation équitable des contribuables.

CHARGE M. le Maire de transmettre cette délibération et la liste complétée aux services fiscaux.

(POUR : 18 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

◆ **2026-04-03 Questembert Communauté : désignation des représentants communaux dans les commissions communautaires**

Suite au conseil communautaire du 27 avril 2026, M. Le Maire

EXPOSE au conseil municipal, pour information, la liste des délégations des vice-présidents de Questembert communauté :

1 ^{er} Vice-Président	Boris LEMAIRE	Vice-Président Transitions / Mobilités/ Systèmes d'information
2 ^{ème} Vice-Président	Jean Pierre GALUDEC	Vice-Président Actions sociales
3 ^{ème} Vice-Président	Morgane RÉTHO	Vice-Présidente Ressources Humaines / Santé accès aux droits
4 ^{ème} Vice-Président	Pascal GUIBLIN	Vice-Président Déchets
5 ^{ème} Vice-Président	Michel GRIGNON	Vice-Président Services Techniques / Équipements communautaires/ Piscine
6 ^{ème} Vice-Président	Stéphane COMBEAU	Vice-Président Finances / Marchés Publics
7 ^{ème} Vice-Président	Serge LUBERT	Vice-Président Culture / Tourisme
8 ^{ème} Vice-Président	Joël TRIBALLIER	Vice-Président Urbanisme / Gemapi / Logement
9 ^{ème} Vice-Président	Maxime PICARD	Vice-Président Économie / Agriculture / Emploi-Formation

PRESENTE au conseil municipal les commissions et instances constituée de conseillers communautaires au sein desquelles Molac est représenté :

Commission FINANCES/CLECT :

Marcel ARS (titulaire) - Jean-Yves BOUSSO (suppléant)

Commission ECONOMIE AGRICULTURE INSERTION PROFESSIONNELLE

Marcel ARS (titulaire) - Jean-Yves BOUSSO (suppléant)

Commission TOURISME

Marcel ARS (titulaire) / Sophie SOULIMAN (suppléante)

Conseil d'administration de la SPL Rochefort-En-Terre Tourisme (Les membres de la commission tourisme)

Marcel ARS (titulaire) / Sophie SOULIMAN (suppléant)

Commission Appel Offre (CAO)

Marcel ARS (titulaire)

Représentants du Conseil Communautaire en tant que membres administrateurs au Conseil d'administration du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) de Questembert Communauté

(14 membres titulaires élus communautaires)

Sophie SOULIMAN

COPIL Plan intercommunal de sauvegarde

Jean-Yves BOUSSO

Délégués communautaires au SYSEM (Syndicat Sud Est Morbihan) syndicat de traitement des déchets (3 titulaires, 3 suppléants)

Jean-Yves BOUSSO, suppléant de Francois HERVIEUX

Représentants au Syndicat Mixte Bretagne Mobilités et à l'Association "Réseau Vélo et Marche" (1 titulaire-1 suppléant)

Marcel ARS, suppléant de Boris LEMAIRE

SOLLICITE la désignation de conseillers municipaux au sein des comités ouverts à l'ensemble des conseiller municipaux.

Le conseil municipal désigne les représentants communaux suivants pour représenter la commune au sein des comités de Questembert Communauté :

Comité Aménagement et Transitions-Mobilités (avec 2 vice-présidences) composé de :

2 Vice-Présidents délégués à la thématique Aménagement et à la thématique Transitions-Plan Climat-Mobilités :

Jean-François BERTAUX (titulaire), Yannick PROVOT (titulaire), Frédérique GRIFFON (suppléante)

Comité Culture composé du : Vice-Président délégué à la thématique (affaires culturelles et réseaux des médiathèques), et 2 membres par commune

Jean-François BERTAUX (titulaire), Isabelle DE FRANCQUEVILLE (suppléante)

Comité Déchets / Services techniques / Voirie / Patrimoine bâti (avec 2 vice-présidences) composé de : 2 Vice-Présidents délégués à la thématique Déchets et à la thématique Services techniques/ Équipements communautaires, et 3 membres par commune (2 titulaires et 1 suppléant)

Jean-Yves BOUSSO (titulaire), Michel BOIVIN (titulaire), Emilie STEVANT (suppléante)

COPIL PLUI - Composé d'élus communautaires et d'élus municipaux (spécialité urbanisme) ainsi que les agents référents en urbanisme au sein des communes. (Le Maire + 2 élus en charge de l'urbanisme agent référent urbanisme)

Marcel ARS / Jean-Yves BOUSSO / Yannick PROVOT/ Magalie ROUXEL (agent)

Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) (1 représentant par commune)

Frédérique GRIFFON

(POUR : 18 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

Arrivée de M. Christian BOUSQUAU

◆ **2026-04-04 Subvention au CCAS**

M. Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de verser une subvention au CCAS qui a un budget autonome propre géré par le conseil d'administration.

Il rappelle que les membres du CCAS gèrent chaque année l'organisation du repas des aînés, les cadeaux de fins d'années aux aînés et les actions d'urgence.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 5 200,00 € au CCAS pour l'année 2026.

(POUR : 19 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

Budget Principal

Suite à la commission finances élargie du lundi 13 avril 2026 (en présence de M HEMERY, conseiller financier), Mme GRIFFON, adjointe aux finances présente la proposition de budget prévisionnel 2026.

Ce document de prévision budgétaire (présenté par chapitre) a été transmis aux conseillers municipaux.

Suite à cette présentation :

Jean-Yves BOUSSO alerte le conseil sur le risque de surcoût sur les travaux de voirie, d'épavage, de tonte et d'enrobés qui seront impactés par la conjoncture actuelle.

Jérémy JAFFRELOT :

- fait savoir sa désapprobation sur le montant des indemnités des élus votées et leur impact sur le budget. Jean François BERTAUX lui rappelle que les indemnités d'élus ont été réévaluées par la loi de revalorisation de l' élu local, et lui précise que les indemnités fixées par le conseil restent en dessous de ce que prévoyait ces textes.

- fait savoir que le budget consacré à la voirie est insuffisant à son sens : M Jean Yves BOUSSO le rejoint sur le fait qu'il faudrait faire davantage de travaux de voirie. Marcel ARS lui précise que nous sommes contraints par les obligations budgétaires, et qu'un plan pluriannuel d'investissement sera établi, qui prendra en considération les besoins en voirie, et particulièrement en curage de fossés.

◆ **2026-04-05 Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2026**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982, Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexes,

M. Le Maire rappelle les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties votés en 2025 :

- Taxe foncière communale sur les propriétés bâties : **35.05%**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **61.09%**
- Taxe d'habitation : **13.47 %**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE d'augmenter de **2%** les taux d'imposition en 2026 :

- Taxe foncière communale sur les propriétés bâties : **35.75%**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :**62.31%**
- Taxe d'habitation :**13.74%**

CHARGE M. Le Maire

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

(POUR : 16 ; CONTRE : 1 ; ABSTENTION : 2)

◆ **2026-04-06 Budget principal : Prévisionnel 2026**

Suite à la commission finances du lundi 13 avril 2026, le Conseil municipal vote à l'unanimité et par chapitre, le budget prévisionnel de l'exercice 2026, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 257 622.00 € pour la section de fonctionnement et à 1 025 534.36€ pour la section d'investissement.

(POUR : 18 ; CONTRE : 1 ; ABSTENTION : 0)

Budget annexe Logement

Suite à la commission finances élargie du lundi 13 avril 2026 (en présence de M HEMERY, conseiller financier), Mme GRIFFON, adjointe aux finances présente la proposition de budget prévisionnel 2026.

Ce document de prévision budgétaire (présenté par chapitre) a été transmis aux conseillers municipaux.

◆ **2026-04-07 Budget annexe : Logements/Commerce / Budget prévisionnel 2026**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote et par chapitre, le budget prévisionnel de l'exercice 2026, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 17 455.72 € pour la section de fonctionnement et à 12 313.74 € pour la section d'investissement.

(POUR : 19 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

◆ **2026-04-08 Travaux La chapelle de l'Hermain : convention**

Des travaux de restauration de la chapelle de l'Hermain sont programmés (rejointement de pierres sur la partie intérieure).

Le montant de ces travaux s'élève à **6 356.00 € HT** (7 627.20 € TTC).

L'association les Amis du l'Hermain souhaite apporter son offre de concours pour le montant de 6 584.56 €, la TVA récupérable restant à la charge de la commune (16.404% du montant HT soit 1042.64 €)

Plan de financement de l'opération :

Opération	Total TTC	Participation association	Avance commune (TVA Récupérable)
Travaux rejointement	7 627.20 €	6 584.56 €	1042.64 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide cette opération

Une convention signée par M. Le Maire sera établie avec l'association.

(POUR : 19 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

◆ **2026-04-09 Travaux du Lavoir : convention**

Des travaux d'aménagement du terrain du Lavoir sont programmés (modification, dessouchage, remodelage).

Le montant de ces travaux s'élève à **2 362.50 € HT** (2 835.00 euros TTC).

L'association « Le Lavoir et la fontaine Dano » souhaite apporter son offre de concours pour le montant de 2 447.45 €, la TVA récupérable restant à la charge de la commune (16.404% du montant HT soit 387.55 €)

Plan de financement de l'opération :

Opération	Total TTC	Participation association	Avance commune (TVA Récupérable)
Travaux ravalement	2 835.00 €	2 447.45 €	387.55 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide cette opération

Une convention signée par M. Le Maire sera établie avec l'association.

(POUR : 19 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

◆ **2026-04-10 Projet Résidence Intergénérationnelle Rurale - RIR : vente d'une parcelle communale**

M. Le Maire présente en séance le projet de création de logements intergénérationnels sur le territoire de la commune de la société RIR (Résidence Intergénérationnelle Rurale).

L'emplacement retenu par ce porteur de projet privé, pour la création de 11 logements est une partie de la parcelle communale ZC 203 (environ 2 040 m²) située rue de L'étang.

La société RIR a déposé un permis de construire et souhaite acquérir cette parcelle, après commercialisation d'une partie des logements (7).

M. Le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur la vente d'une partie de cette parcelle ZC 203 d'environ 2 040 m² à la société RIR.

Il précise que resteront à la charge de la commune :

- Les frais de bornage de la parcelle,
- L'enlèvement des remblais présents sur la parcelle (issus des travaux de l'école)
- La démolition du cabanon présent sur cette parcelle

Le conseil municipal, après délibération :

DONNE son accord de principe pour la vente d'une partie de la parcelle ZC203 pour 2 040m² environ

AUTORISE M. Le Maire à négocier la vente de cette parcelle au mieux des intérêts communaux

AUTORISE M. Le Maire à engager les démarches nécessaires (bornage, enlèvement des remblais, démolition du cabanon) et à signer tous les documents afférents.

(POUR : 19 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

◆ **Questions diverses**

Début de la commercialisation de la fibre-information

M. Le Maire informe le conseil municipal que la commercialisation de la fibre sur le territoire communal a débuté.

A ce jour, 906 locaux de la commune de Molac pourront bénéficier de la fibre dès le 17 mai 2026, les opérateurs commerciaux peuvent démarcher les usagers depuis le 17 avril 2026.

Il précise que les villages de la Pierre Rousse et de La Louisiane ne seront raccordables qu'à la fin de l'été car ils ne sont pas sur le même plan de déploiement.

Aqualia- télérelève- information

M. Le Maire informe le conseil municipal que les communes de Molac et Le Cours et Larré, vont pouvoir bénéficier de la télérelève des compteurs d'eau.

Une réunion publique pour les habitants de ces trois communes va être organisée en juillet.

La mise en place de ce nouveau système, qui nécessitera potentiellement le changement des compteurs des particuliers, débutera en septembre.

Information petits travaux validés dans le cadre de la délégation du maire :

- Entreprise GLR : installation de buse en traversée de route de la prince 1740 €
- Entreprise Peintures Questembertoise : réfection de la porte de l'église (vernis intérieur + extérieur) 780€ + 600€

Subvention Départementale : Programme de Solidarité Territorial (PST)

M. Le Maire informe le conseil municipal de la réception du courrier du M LAPPARTIENT, Président du Conseil Départemental, qui informe les communes de la réactivation du Programme de Solidarité Territorial et de l'ouverture des dépôts de dossiers à partir de juillet 2026.

Ce courrier informe également que le Taux de Solidarité Territorial (TSD) pour la commune est de 30% (ce qui signifie que 30% des dépenses éligibles seront subventionnées par le Département au titre du PST)

Rentrée septembre 2026- Demande de l'école Arc en ciel d'un poste d'ATSEM supplémentaire

M. Jean-François BERTAUX informe le conseil du courrier de Mme PICAUT, directrice de l'école Arc en Ciel qui sollicite la mise à disposition d'un poste d'ATSEM supplémentaire pour la rentrée de septembre 2026.

Cette demande a été étudiée en commissions affaires scolaires, qui tenant compte des effectifs annoncés, et des contraintes budgétaires de la commune émet un avis défavorable à cette requête.

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :

M. Le Maire informe le conseil des Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) pour lesquelles la commune ne fait pas valoir son droit de préemption :

N° du dossier	N° d'ordre	Date de réception	Désignation de la parcelle		Décision	
			Référence cadastrales	Adresse	Surface en m ²	Renonciation Date de notification
IA 0561352600008	8	05/03/2026	ZC 224 et 260	1 rue de la Vesprée	347	24/04/2026
IA 0561352600009	9	05/03/2026	ZC 228 et 260	1 rue d'Astour	372	14/04/2026
IA 0561352600010	10	05/03/2026	ZC 248 et 260	4 rue d'Astour	506	24/04/2026
IA 0561352600011	11	05/03/2026	ZC 242 et 260	10 rue de la Meurienne	471	14/04/2026
IA 0561352600012	12	05/03/2026	ZC 235 et 260	10 rue du Souret	401	24/04/2026
IA 0561352600013	13	05/03/2026	ZC 252 et 260	12 rue d'Astour	410	24/04/2026
IA 0561352600014	14	05/03/2026	ZC 253 et 260	14 rue d'Astour	401	24/04/2026
IA 0561352600015	15	05/03/2026	ZC 246 et 260	2 rue de la Meurienne	386	24/04/2026
IA 0561352600016	16	30/03/2026	ZC 233 et 260	1 rue du Souret	433	24/04/2026
IA 0561352600017	17	08/04/2026	ZM 178	La Ville Es Mouées	5420	24/04/2026
IA 0561352600018	18	10/04/2026	ZC 259 et 260	1 rue de la Meurienne	421	24/04/2026

Application « Mon Village »

Suite à la présentation avant l'ouverture de la séance, de l'application « Mon Village » par M NOBILET, chargé commercial Ouest France pour cette application, les élus échangent sur la mise en place potentielle de cette application pour la commune de Molac, une décision sera prise ultérieurement.

Date des prochaines réunions de commissions

- ✓ Commission Animation de la vie locale :
Rencontre des associations le 15 mai à 18h30 et le 16 mai à 10h00
Réunion de la commission le 30 mai (étude des subventions)

- ✓ Commission Voirie : le samedi 02 mai à 10h00

◆ **Tour de table**

- Jean Yves BOUSSO transmet le téléphone d'astreinte à Jean Francois BERTEAUX et rappelle que le numéro de téléphone de cette ligne d'urgence est le 06 40 05 31 17
- Isabelle DE FRANQUEVILLE informe le conseil qu'aujourd'hui 50 personnes sont venus à la médiathèque de Molac et invite l'ensemble des conseiller à fréquenter cet équipement culturel communal, qui avec l'atelier des Lucioles constitue l'ouverture culturelle locale.
- Jean-François BERTAUX informe le conseil que le prochain conseil d'école aura lieu le 12 juin à 18h15. Il y sera présent avec Sandra LE BOURSICAUD.

Dates à retenir :

Vendredi 1^{er} mai : vernissage exposition Les Lucioles

16 mai : Finale des Vétérans ESLM (à Molac ou à Larré)

Samedi 30 mai : tournoi de foot – ESLM

Dimanche 14 juin : fête de l'école – APEL

Samedi 13 juin : fête de la musique – MOLAC FESTIV'

Samedi 20 et dimanche 21 juin : salon de la vieille soupape – MOLAC EXPO

Samedi 27 ou dimanche 28 juin : fête de l'école – AMICALE LAÏQUE

Animations à la Médiathèque :

Vendredi 22 mai : Atelier couture

Samedi 23 mai : Echange autour des ruches

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire clôt la séance et remercie les conseillers et la presse de leur attention à 22h40

La date du prochain conseil municipal sera communiquée ultérieurement

La secrétaire de séance
Sophie SOULIMAN

Le Maire
Marcel ARS